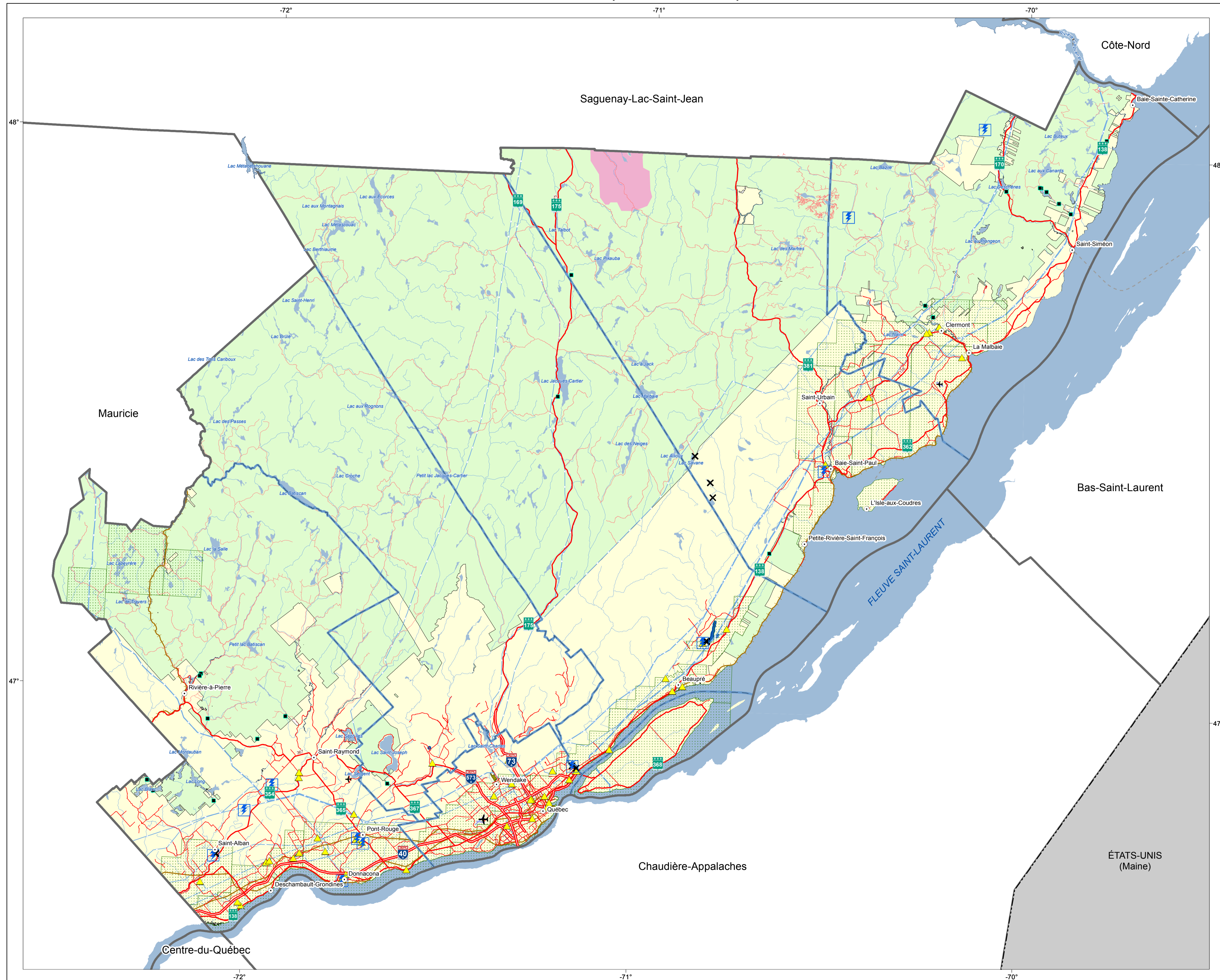


Carte 2.3 Droits, statuts et activités usuelles / Thème Énergie

Plan d'affectation du territoire public de la Capitale-Nationale



- Droits, statuts et activités usuelles¹**
- Barrage et digue
 - Poste de transformation d'énergie électrique
 - Centrale hydroélectrique
 - Ligne de transport d'énergie électrique de 69 kV et plus
 - Ligne de distribution d'énergie électrique sous permis
 - Réservoir hydroélectrique
 - Projet de parc éolien
 - Permis de recherche d'hydrocarbure et de réservoirs souterrains

- Infrastructure de transport**
- Aéroport
 - Autoroute
 - Route nationale, régionale ou collectrice
 - Route locale et d'accès aux ressources
 - Chemin
 - Chemin de fer
 - Traverse maritime

- Tenure²**
- Privée
 - Publique

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Région administrative
 - Réserve indienne

- Frontière**
- Frontière internationale

¹ Les données utilisées pour créer cette carte ont pu varier depuis la date de leur compilation.
² Cette carte montre le territoire public et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.

Métadonnées
Projection
 Conique de Lambert
Système de référence géodésique
 NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 0 10 20 30 km
 1/375 000

Données	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA 250 k)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2007
Hydroélectricité	Hydro-Québec	2010
Hydrocarbure	MRNF-Énergie	2010
Parc éolien	MRNF-Territoire	2010

Réalisation
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale
 © Gouvernement du Québec
 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4^e trimestre 2015